

ANNEXE 10

REGLEMENT SUR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

PREAMBULE

L'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (F.M.I.) est obligatoire

. pour toutes les compétitions à 11,

. pour les compétitions à 7,

. pour les rencontres du Football d'Animation, des U 10 / U 11 G et F aux U 12 / U 13 G et F.

La feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant (« la tablette »).

Les utilisateurs doivent se servir, pour ces rencontres, d'une application dédiée qui contiendra toutes les données nécessaires pour établir la feuille de match.

Les données concernant ces rencontres doivent impérativement être récupérées par synchronisation entre la tablette et les serveurs fédéraux.

➤ **REGLES D'UTILISATION**

Les utilisateurs de la F.M.I. doivent se conformer aux directives d'utilisation contenues dans le Manuel de l'Utilisateur et les Conditions Générales d'Utilisation validées par le club lors de la première connexion au logiciel de la F.M.I..

Les clubs doivent fournir des utilisateurs formés au fonctionnement de la F.M.I. et disposant des codes nécessaires à son utilisation.

La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de signature de la F.M.I. par leur représentant.

➤ **ALERTE INFORMATIQUE**

Toute forme d'alerte informatique à destination des utilisateurs de la F.M.I. est fournie à titre purement informatif et indicatif, sans valeur juridique contraignante.

L'absence d'alerte lors de la préparation de la F.M.I. n'exonère pas le club fautif de sa responsabilité en cas d'infraction.

➤ **FORMALITES D'AVANT-MATCH**

A l'occasion de ces rencontres, le club recevant (ou le club identifié comme club recevant)